

## Commission électorale des élections étudiantes 2022/2023

### ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION DU 9/11/2022

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du PV du 12 octobre 2022
3. Suivis
  - a. Calendrier électoral : discussions et proposition de changements
  - b. Règlement électoral : présentation des nouvelles propositions
  - c. Communication : présentation d'un planning et de divers contenus dont 2 idées de vidéos
  - d. Présentation des nouvelles pratiques de mutualisation pour les candidat·es et listes
  - e. Questionnements relatifs à la fusion avec le CAU
  - f. Retour de la réunion avec Bluekrypt
4. Divers

### PV DU 9/11/2022

**Présent·es** : Eva Pigeon, Simon Noppe, Nicolas Donnay, Aurina Lamine, Henri Devillez, Florence Vanderstichelen, Nicolas Gilson

**Excusé·es** : Nana Tounkara

**Invitées** : Clara Jacquet (permanente AGL)

1. Approbation de l'ordre du jour

**Florence Vanderstichelen** souhaite ajouter un point divers sur la question de la médiation.

*La commission approuve l'ODJ avec les modifications.*

2. Approbation du PV du 12 octobre 2022

**Florence Vanderstichelen** demande une modification du nom de Anne-Michèle De Jonke dans le PV précédent.

*La commission approuve le PV du 12 octobre 2022 avec la modification.*

3. Suivis
  - a. Calendrier électoral
    - i. Prolongation du scrutin (article 10)

## Commission électorale des élections étudiantes 2022/2023

**Eva Pigeon** explique que le scrutin est prolongé au sein du CAU. Les étudiant·es ont consulté le conseil AGL et les BDE sur la volonté de prolonger le scrutin. Il y a eu un retour assez positif mais avec des réticences sur la mobilisation des étudiant·es durant 5 jours. Il est proposé que ce soit un test cette année. Ils ne sont pas arrivés à une conclusion. La majeure partie souhaite 5 jours mais les étudiant·es de la délégation se demandent si 4 n'est pas mieux. En outre, il faut voir quel est l'impact sur le calendrier. Eva propose de faire un tour de table pour que chacun·e puisse s'exprimer sur la question.

**Florence Vanderstichelen** suit les étudiant·es. Elle est pour le fait de tester 5 jours. Elle n'est pas forcément pour une ou l'autre solution. Elle confirme que la décision appartient aux étudiant·es.

**Auriane Lamine** est favorable au fait de prolonger la période pour viser un alignement avec ce qu'il se passe à Saint-Louis. Elle dit que c'est bête de passer à 4 jours puis de devoir à nouveau négocier avec le CAU pour allonger ou réduire le délai de scrutin. (*Pour rappel, le CAU organise ses élections sur 5 jours*). Il faut agir de concert avec le CAU en amont. Il faut aussi être vigilant·es au fait que ça va bousculer le calendrier électoral. Elle demande si les modifications entreraient après la date de la fusion ou dès cette année.

**Eva Pigeon** répond que ça serait pour cette année.

**Simon Noppe** dit que c'est dans l'optique d'un test. De l'expérience que l'AGL a, au bout de 3 jours, les étudiant·es arrivent à saturation. Pour rejoindre le CAU, on peut faire 4 et renégocier avec le CAU l'année prochaine. Selon lui, ce n'est pas trop un risque avec 4 jours car cela consiste un risque plus important pour 5 jours. Préférence pour 4 jours à titre de test.

**Nicolas Gilson** demande ce qu'il en est du dépouillement ? Est-ce qu'il est toujours possible de faire le dépouillement le vendredi ? Il faut attendre 36h pour les recours avant de dépouiller. Ça sera d'office lundi alors.

**Florence Vanderstichelen** demande si on a pas de crainte que ça soit problématique entre les listes le temps du week-end avant d'annoncer les résultats ?

**Simon Noppe** dit que c'est peut-être pas plus mal finalement. Après, ça se relâche après les élections donc globalement, ce n'est pas un problème.

**Florence Vanderstichelen** demande si par rapport au régélec, ça ne tombe pas durant les vacances de Pâques.

**Simon Noppe** dit que c'est 5 jours après la publication des résultats.

## Commission électorale des élections étudiantes 2022/2023

**Florence Vanderstichelen** dit que du coup c'est en plein pendant les vacances de Pâques.

**Simon Noppe** dit non c'est la publication provisoire et non la publication officielle qui compte.

**Florence Vanderstichelen** dit qu'on peut réduire d'un jour les plaintes (article 55). Elle demande ce qu'en pense Auriane. On peut le réduire et permettre ainsi de se réunir le vendredi.

**Auriane Lamine** approuve.

**Eva Pigeon** demande si tout le monde est d'accord pour augmenter le scrutin à 4 jours.

**Auriane Lamine** demande de clarifier le débat sur la publication définitive et provisoire.

**Clara Jacquet** modifiera le calendrier électoral.

**Simon Noppe** a fait des propositions de modification dans le régelec.

### ii. Dépôt de listes

**Eva Pigeon** dit que c'est mineur comme changement. Elle propose de fonctionner via un forms pour que les porteur-euses de liste puissent publier la liste en amont. Elle demande s'il faut demander le dépôt de cette liste avant le 20/2 ou le 21/2 ?

**Simon Noppe** dit que les deux se chevauchent dans le règlement. Il demande si le dépôt des listes se termine avant le dépôt des candidatures ?

**Auriane Lamine** demande si ça n'a pas un impact sur les dépôts de plaintes.

**Eva Pigeon** dit que c'est l'article 30.

**Simon Noppe** dit qu'il y a un double délai. Un délai pour contester les candidatures et un délai pour contester les listes.

**Auriane Lamine** dit qu'il faut décider quelle date des deux fait foi pour les contestations.

**Simon Noppe** dit qu'il met une remarque dans le régelec pour changer ça.

**Florence Vanderstichelen** dit que l'article y est déjà (en l'article 30). Elle demande ce que Auriane en pense.

## Commission électorale des élections étudiantes 2022/2023

**Auriane Lamine** dit qu'il faut être attentif·ives à la modification de l'article en ce sens.

iii. demande Bluekrypt

**Eva Pigeon** dit que Bluekrypt demande de ne pas commencer à minuit le dimanche mais le matin pour ne pas faire travailler des employé·es durant le week-end.

**Florence Vanderstichelen** dit qu'il ne faut pas changer l'article.

**Clara Jacquet** dit que pour la clôture ça peut rester minuit.

iv. Ajouter un point de délai pour les remboursements (+ notice budgétaire)

**Eva Pigeon** dit qu'il faut intégrer ce point dans le calendrier.

**Clara Jacquet** s'en occupe.

b. Règlement électoral : présentation des nouvelles propositions

**Simon Noppe** dit que Sophie, Nicolas et lui ont travaillé sur des changements. Voici un récapitulatif :

- 1) **Campagne neutre (article 35 et 45)** : la proposition faite cette année est plus développée puisqu'ils proposent une possibilité hybride. Il reste également l'option de supprimer la campagne neutre tout court. Les deux propositions sont préparées. La commission devra alors décider.

**Florence Vanderstichelen** demande ce que les étudiant·es en disent.

**Simon Noppe** dit que globalement il y a un sentiment que les étudiant·es ne respectent pas la campagne neutre. En l'état, la campagne neutre ne maintient pas son rôle. Si la commission ne la supprime pas, il faut mettre en place plus de sanctions.

**Eva Pigeon** dit que sur le maintien ou non de la campagne, c'est globalement partagé.

**Florence Vanderstichelen** dit que le VRAE est contre la campagne neutre. Elle dit que maintenant que la campagne dure 4 jours, cela prolonge la campagne neutre. Il faut continuer à faire de la publicité sur la nécessité de voter, c'est certain. Au début, l'idée de la campagne neutre avait un but démocratique de solidarité. Or, aujourd'hui ce n'est plus le cas. Est-ce donc toujours utile ?

## Commission électorale des élections étudiantes 2022/2023

**Simon Noppe** dit que la question des stands de vote pose problème puisque les candidat·es pourront faire voter pour elleux dans ces endroits (si la campagne neutre est abolie).

**Eva Pigeon** dit qu'il y a plein d'activités qui se posent si la campagne neutre est abolie (descente d'auditoire par exemple).

**Nicolas Donnay** est d'accord avec le fait que tout le monde cherche à la contourner.

**Simon Noppe** dit que l'appel neutre au vote est toujours important. Mais il faut bien réfléchir à tous les aspects organisationnels que supprimer la campagne neutre implique.

**Florence Vanderstichelen** propose par exemple qu'elle soit maintenue autour du bureau de vote.

**Eva Pigeon** demande si sur teams (Nicolas Gilson et Auriane Lamine), les gens ont une opinion.

**Nicolas Gilson** est en faveur de l'enlever. Il faut baliser. Il faut contrôler les espaces de vote avec des balises pour les rendre neutres.

**Auriane Lamine** ne voit pas trop l'intérêt de la campagne neutre. Il y a déjà plein de dispositifs pour faire la promotion du vote.

**Henri Devillez** n'a pas beaucoup d'avis.

**Clara Jacquet** dit qu'il faut que ça soit clair et balisé mais aussi communiquer en amont sur ce qui est autorisé ou non.

**Nicolas Donnay** dit qu'il faut que ça soit très clair.

**Florence Vanderstichelen** demande si ça ne règle pas tout si on supprime simplement la campagne neutre.

**Simon Noppe** dit qu'il reste le problème des activités en physique (descente des auditorios et bureaux de vote).

**Eva Pigeon** dit qu'il y a une distinction entre la campagne physique et virtuelle. Elle irait vers l'idée de Simon en disant qu'en tant que candidat·e, iels s'engagent à faire toute une série de choses.

## Commission électorale des élections étudiantes 2022/2023

**Florence Vanderstichelen** dit alors qu'on propose que la campagne neutre soit applicable durant les bureaux de vote et les descentes d'auditoire.

**Eva Pigeon** dit que le cadre de promotion neutre est intéressant pour faire rencontrer les listes.

**Simon Noppe** dit que la neutralité est respectée si les descentes sont faites en multipartites. ça c'est à mettre en avant dans la communication au liste.

**Eva Pigeon** dit qu'elle va mettre en place une communication claire sur la charte du·de la candidat·e.

- 2) **Proposition de rejet des plaintes abusives plus facilement.** Un ajout d'un nouvel article est proposé. Simon doit discuter avec les juristes. Cet article permettra à la commission d'évacuer la plainte sans "justifications". Il n'y a pas de notion de sanction mais le but est de faire gagner du temps à la commission en évacuant des plaintes abusives.

**Florence Vanderstichelen** dit qu'elle est favorable à ce dispositif.

**Simon Noppe** dit que le conseil de l'année passée n'avait pas justifier la procédure d'où son non vote. Il a cherché des procédures dans d'autres règlements pour s'inspirer. Dans l'état actuel, il propose d'ajouter : *toute contestation relative aux opérations électorales peut-être considérée comme abusive et considérée irrecevable par la Commission électorale dans les hypothèses suivantes : lorsqu'elle a pour but unique ou principal de nuire à un.e candidat.e et/ou à la commission électorale et ses membres ; lorsqu'une contestation est l'incarnation d'un excès manifeste de l'exercice normal de ce droit reconnu par le présent règlement par une personne prudente et diligente.* La comélec a une marge de manœuvre pour évacuer les plaintes. La commission ne doit pas justifier sur base de cet article.

**Eva Pigeon** demande si ça fait consensus. Oui.

- 3) **Nouveau titre premier** : il est proposé d'ajouter une liste de définitions pour permettre de mieux comprendre le document. C'est dans un objectif de clarification ce qui entraîne des modifications dans le régélec (suppression des définitions dans les articles).

**Simon Noppe** dit que ça ne fait pas débat. Ce n'est pas un travail trop important.

- 4) **Retours conseils de fac et sectoriel.** Pour rappel, il y a un problème de flou quant à la date de début de mandat. Dans ce cadre, il faudrait uniformiser et supprimer la

## Commission électorale des élections étudiantes 2022/2023

possibilité que les entrées en fonction soient différentes. Les étudiant·es prendront cours le 1er septembre. En outre, il est plus pertinent qu'un mandat court sur une année académique entière pour le suivi des dossiers.

**Auriane Lamine** dit qu'elle trouve ça bien que la communication prenne en main cette question. L'année passée, elle avait demandé qu'une enquête de terrain soit faite pour comprendre les modalités de désignation des différents conseils. Il y a en effet une hétérogénéité des pratiques. Il faut avoir une vision de cette hétérogénéité. Par rapport à la solution préconisée, il faut être vigilant·e qu'on ne peut pas introduire des règles dans le réglelec qui impactent les conseils d'entités universitaires multi-parties.

**Simon Noppe** dit que ce sont les président·es de BDE qui ont demandé à la comélec de faire ce travail.

**Simon Noppe** dit que les représentant·es facultaires se sont toujours entendu·es avec les facultés d'où l'hétérogénéité. Aujourd'hui, il a le sentiment que c'est complexe. C'est une question sensible surtout en cas des conseils électifs. Il y a un travail de consultation à faire pour s'assurer de ne pas empiéter sur les règlements des autres. Nicolas Donnay va réaliser ce travail de vérification.

**Auriane Lamine** dit que la demande de clarification revient souvent. Mais elle se demande si la demande est vraiment que le début de mandat des étudiant·es soit différent de celui des mandats académiques ?

**Nicolas Donnay** dit qu'a priori la plupart des mandats académiques commencent au 1er septembre.

**Auriane Lamine** dit qu'il faut que tous les mandats commencent en même temps mais au sein de chaque institution ?

**Simon Noppe** dit qu'on a eu des retours de demandes d'uniformisation.

- 5) **Gestion des plaintes** : le conseil AGL ne veut pas que les étudiants uniquement gèrent les plaintes. Compromis = la VP ou prési étudiante assure de trancher en cas de plainte et non consensus. Pas une solution parfaite mais mise en balance des intérêts qui fonctionne.

**Florence Vanderstichelen** dit qu'ils arrivent toujours à un consensus. Il n'y a jamais eu de dissensus. Elle dit que c'est bizarre de faire trancher par la présidence et la VP une année sur deux. C'est toujours la présidence qui a une voix prépondérante en cas de dissensus.

## Commission électorale des élections étudiantes 2022/2023

**Simon Noppe** dit que le but est de s'adapter à la tournante. Le but exprimé est que les étudiant·es aient toujours l'occasion de trancher sur ces questions. C'est donc une gestion des plaintes par les étudiant·es pour les étudiant·es d'une certaine manière.

**Eva Pigeon** dit dans les faits, ça ne sera pas forcément utilisé mais c'est une piste. Dans la gestion des plaintes en général, iels comptent mettre en avant la possibilité de la conciliation, de la commission disciplinaire du VRAE et enfin, si ça rentre dans ce cadre, la cellule together.

**Simon Noppe** dit que c'est une opportunité puisque le régélec dit déjà ça mais rajouter une phrase sur la question de la cellule together. Il est important de montrer qu'on soutient les victimes de ces plaintes tout en assumant que la commission n'est pas compétente pour ces questions. Cela montre aussi que la comélec approuve l'outil institutionnel.

**Simon Noppe** aborde les changements mineurs :

- Correction de la notice budgétaire
- Proposition changement période creuse en période d'attente
- Changement de forme : notamment écriture inclusive
- Modification de la charte électorale : ajout d'une notion de partage du matériel électoral sous direction de la comélec.
- Modification pratico-pratique pour coller à la réalité en matière d'inscription des candidatures.
- Modification de l'adresse mail pour enlever la notion de plainte afin de faire valoir le terme "contestation"
- Ajout siège UBE qui n'est pas dans la composition de la comélec

**Simon Noppe** dit qu'ils vont essayer d'avancer là dessus la semaine prochaine. Il devrait avoir quasiment terminé la rédaction en 2 semaines. La notice budgétaire se fera plus tard. Idem pour la charte électorale.

**Eva Pigeon** dit que dès qu'il a une version définitive, elle l'enverra à la comélec. Elle dit qu'elle se charge de regarder par rapport au doc de recommandation si tout a été réfléchi.

- c. Communication : présentation d'un planning et de divers contenus dont 2 idées de vidéos

**Eva Pigeon** dit qu'ils se sont réuni·es avec Nana et Flo. Iels ont déjà fait un planning et une cartographie des relais possibles. Iels vont créer un système de mail par groupe cible pour demander s'ils s'engagent à communiquer et promouvoir les élections. Elle a déjà pris contact avec l'AREC. Iels vont bientôt fixer une date de rencontre.

## Commission électorale des élections étudiantes 2022/2023

En ce qui concerne le type de contenu : iels ont deux idées de vidéos. D'autres vidéos existent et elles seront réutilisées. L'idée est de faire une vidéo en motion design pour expliquer le fonctionnement des conseils de site, de fac, AGL... Cela sera une vidéo pérenne utilisée à l'avenir. Elle a déjà un contact avec une diplômée de l'IAD. Iels sont en train de réfléchir à un script. La vidéo sera visible à partir de février.

**Nicolas Gilson** demande le prix et si le budget est pris en charge par l'AGL.

**Eva Pigeon** dit 1500€ et c'est ok pour l'AGL. Elle dit que c'est pour une capsule ou plusieurs en fonction du script.

**Nicolas Gilson** dit que c'est intéressant de la faire voir par un.e bac 1 pour avoir ses commentaires et voir s'iel comprend tout ou pas.

**Eva Pigeon** est d'accord. Iels ont une procédure pour la construction de la vidéo.

**Florence Vanderstichelen** demande si elle aura un format pour les réseaux.

**Eva Pigeon** dit oui. Elle dit qu'iels vont aussi faire une vidéo de 1 sec x X avec ce que font les représentant·es étudiant·es.

**Florence Vanderstichelen** dit que c'est une chouette proposition.

**Nicolas Gilson** dit que c'est court 1sec.

**Clara Jacquet** dit que c'est un format super trendy et que les gens vont comprendre.

**Eva Pigeon** dit qu'elle va envoyer des exemples à la commission. Elle parle aussi de mini guide sur comment organiser des élections, listes, candidatures... Iels vont organiser ça avec les permas sur le même style que le guide du mandataire.

- d. Présentation des nouvelles pratiques de mutualisation pour les candidat·es et listes

**Eva Pigeon** dit qu'iels veulent mettre trois choses en place :

- 1) Les locaux : difficultés pour les candidat·es de louer les locaux. Il est proposé de réserver une salle plusieurs fois pendant la période électorale pour que les gens puissent la réserver en amont avec un quota. Elle propose de demander à Véronique E de réserver. Iels vont faire une procédure pour que les listes puissent réserver.
- 2) Mutualisation du matériel physique

### Commission électorale des élections étudiantes 2022/2023

3) Mutualisation du permanent graphiste : permanence pour les listes et candidat·es indépendant·es pour réaliser des affiches/logo

e. Questionnements relatifs à la fusion avec le CAU

**Florence Vanderstichelen** dit qu'on ne sait rien pour le moment. Au moment où il y aura fusion effective, la commission travaillera dessus. Chacun·e travaille sur son élection pour le moment.

f. Retour de la réunion avec Bluekrypt

**Eva Pigeon** dit qu'ils ont parlé des recommandations et du contrat cadre. Damien a affirmé qu'il n'y avait pas de problème de prolongation du scrutin.

Concernant le nom du site : il était d'accord et a fait des propositions pour du shortlink.

Il va envoyer les statistiques demandés.

Concernant le prénom social, Clara doit se renseigner auprès de l'UCLouvain.

#### 4. Divers

a. Médiation

**Florence Vanderstichelen** propose de faire de la conciliation et non médiation. Il faut donc faire un changement à l'article concerné. La médiation ne correspond pas à ce qu'on propose à la comélec. Florence dit qu'on a l'accord de Jeanne Godeau et Anne-Michèle De Jonke.

***La réunion est clôturée. La prochaine réunion se tiendra le 7 décembre 2022 à 14h.***